

RECOMMANDATIONS ET PROCEDURES D'HYGIENE POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET NON EN CONTACT AVEC LES PATIENTS INFECTES PAR LE COVID-19

CONTEXTE

Dans le contexte épidémique actuel, le risque infectieux peut être particulièrement élevé dans les milieux confinés de travail. Le respect de strictes règles d'hygiène, de protections individuelles adaptées permet de limiter le risque épidémique ou pandémique. Il apparaît nécessaire de former et sensibiliser les personnels administratifs des établissements sanitaires et sociaux aux règles d'hygiène recommandées par l'ARS.

COMPETENCES DEVELOPPEES

- Sécuriser les gestes afin de limiter la circulation du COVID-19

CONTENU

Les gestes barrières

Les recommandations de l'ARS

- Cas d'un bureau dans une collectivité
- Cas d'une salle d'activité dans une collectivité
- Le nettoyage et la désinfection en cours de journée et en fin d'activité
- Cas d'un réfectoire dans une collectivité
- Cas d'une salle de change
- Cas des locaux sociaux
- Cas des locaux communs

Protocole d'alerte

METHODES ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Méthode active et démonstrative

Pédagogie basée sur la réflexion et l'expérimentation. Le groupe exploite le vécu et l'expérience de chacun.

Apports théoriques et livret de formation transmis

Analyses de situations

Situation pédagogique participative

Entraînements à la pratique des transmissions ciblées, orales et écrites

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Une salle adaptée à la formation, un PC et un vidéo projecteur

Diaporamas

Photos, vidéos

Apports théoriques et supports pédagogiques

Interactivité

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS ET DE LA SATISFACTION

Evaluation des acquis sous forme de QCM (questionnaires pré et post session, quiz intermédiaire)

Un questionnaire d'évaluation à chaud de la satisfaction sera rempli par chaque stagiaire suivi d'une évaluation globale sous forme de tour de table.

Une évaluation « à froid » sous forme de questionnaire sera envoyée un mois après la formation aux stagiaires et aux commanditaires.

Bilan et comptes rendus envoyés aux commanditaires de la formation.

Pour tout renseignement ou inscription, merci de nous contacter :

04 78 72 16 66 / cnacci@carrel.fr / www.carrel.fr

N° de SIRET : 750 796 237 00022 Code APE : 8559B

Enregistré auprès du Préfet de la région ARA sous le N° 84 69 21 230 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

FINALITE :

- Former et sensibiliser les personnels aux règles d'hygiène recommandées par l'ARS.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Former et sensibiliser les personnels aux règles d'hygiène
- Connaître les règles et les mettre en application au quotidien
- Sécuriser les gestes
- Connaître et appliquer le protocole d'alerte

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne travaillant en collectivité

PRE-REQUIS :

Savoir lire et écrire

Etre volontaire pour participer

DATE : Jeudi 01 février 2024

DUREE : 1 jour (07 heures)

HORAIRES :

09h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

LIEU : CARREL

119, rue Boileau - 69006 LYON

CONTROLE DE L'ASSIDUITE : Feuilles d'émargement pour chaque demi-journée et attestation de présence à l'issue de la formation

COUT : 220€

Organisme non soumis à la TVA

INTERVENANTE : Peggy FRANCOIS

Certification Pro ICPF

Consultante Formatrice expert

Diplôme supérieur en « gestion de l'assurance qualité »

Titre professionnel de formateur pour adultes

Maîtrise de biologie

DELAI D'ACCES : sous 48h avant l'ouverture effective de la formation

ACCESSIBILITE H+

Accessibilité des locaux garantie, avec un accompagnement pédagogique organisé autour d'un entretien diagnostic et d'un bilan d'étape en fonction des situations.

CONTACT : Florence Petit fpetit@carrel.fr

Livret d'accueil [ici](#)

CETTE FORMATION EST REALISABLE EN INTRA-ENTREPRISE